



# Les salariés privés d'anglais, shocking !

**FORMATION.** Les cours d'anglais, qui représentent 30 % des demandes de formation, sont exclus du nouveau compte personnel de formation. Explications.

**ENTRÉ EN VIGUEUR** le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) crée déjà la polémique. Ce nouveau dispositif, qui permettra notamment à tous les salariés de pouvoir bénéficier de 150 heures de formation sur une période de huit ans (contre 120 heures sur deux ans pour feu le DIF), n'autorise en effet que des formations « diplômantes ». Plutôt une bonne chose, dans l'absolu : fini les stages massages ou autres formations bidon. Plus embêtant en revanche, exception faite de certains stages très basiques, sont également exclues des formations essentielles à la vie dans l'entreprise, comme l'informatique, la bureautique, voire le développement personnel (gestion du stress, confiance en soi, prise de poste...).

**« Comme si la défense du français passait par l'annihilation des autres langues ! »**

Denis Jacquet, directeur d'Edufactory

Pis, la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP), l'organisme qui se charge d'homologuer les certifications, a oublié dans ses listes d'y inclure les langues, notamment la langue officielle des affaires, à savoir... l'anglais ! Résultat : il n'est plus possible aujourd'hui d'utiliser ses heures de DIF pour se former à la langue de Shakespeare. Or, jusqu'alors, 30 % des demandes de DIF des salariés concernaient l'apprentissage ou le perfectionnement de cette langue...

« C'est hallucinant, s'insurge Nataanael Wright, le président de Wall



L'organisme qui se charge d'homologuer les certifications a oublié d'inclure les langues dans ses listes de formations. Le ministre du Travail promet la fin du cafouillage dans les deux mois. (PhotoPQR/i Ouest France // Stéphane Geuffroy.)

Street English, leader des cours d'anglais en France. Le CNCP a eu quatre ans pour compléter sa liste de certificats (dénommée inventai-

re) et rien n'a été fait à ce jour. »

re) et rien n'a été fait à ce jour. » Impréparation, incompetence, certains y voient même la main de l'idéologie. « Visiblement pour cer-

tains, parler anglais dans l'entreprise, c'est mettre le loup dans la bergerie, avance Denis Jacquet, le directeur général d'Edufactory, une société d'e-learning. Comme si la défense du français passait par l'annihilation des autres langues ! »

Du côté du ministre du Travail et de la Formation professionnelle, on souhaite calmer le jeu. « Au CNCP, il n'y avait que onze personnes pour s'occuper de milliers de certifications, explique-t-on au cabinet de François Rebsamen. Des fonds ont été débloqués pour l'embauche de cinq nouveaux collaborateurs. » Une simple question de moyens, en somme...

La fin du cafouillage est prévue pour fin février, promet-on. Seront alors intégrés dans l'inventaire les principaux certificats qu'utilisent les entreprises, et notamment le Toefl et le Bulats, deux des formations les plus couramment utilisées par les entreprises.

Reste toujours la possibilité de se former à l'anglais, par le plan de formation de l'entreprise. Mais même là, cela risque de coïncider. Ne serait-ce que parce qu'aujourd'hui, aucun DRH ou responsable formation ne comprend comment le système va marcher, notamment en termes de financement. « Du coup, nombre de PME, notamment, gèlent leurs formations, en attendant que l'anglais soit enfin intégré dans le fameux inventaire », regrette Jean-Michel Pottier, le président de la mission formation et éducation à la CGPME. Et de conclure : « Faute d'avoir été anticipée à temps, cette réforme est aujourd'hui une véritable usine à gaz. »

LIONEL LÉVY